

Pour une chasse populaire et pérenne

L'association a pour but de promouvoir la chasse sur le Domaine public maritime en impulsant des objectifs de gestion.



Chevalier gambette (Tringa totanus)

Pour prendre une carte 2011/2012 :

Envoyer à la FDC17 (Saint Julien de l'Escap — B.P. 64 17414 Saint Jean d'Angely Cedex) :

- un chèque à l'ordre de l'Association de chasse maritime 17
- une enveloppe timbrée à votre adresse
- un justificatif si nécessaire (nouveaux permis, avis imposition, validation hors département...)

Pour tout autre renseignement, n'hésitez pas à nous contacter .

ASSOCIATION DE CHASSE MARITIME 17

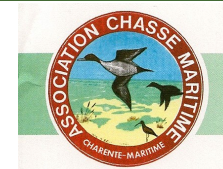
Téléphone : 06 65 20 37 11

Messagerie : contact@acm17.fr



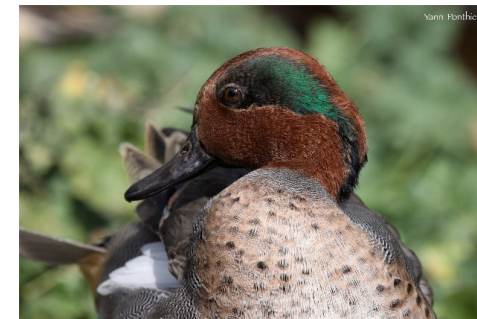
ASSOCIATION POUR LA GESTION
DE LA CHASSE MARITIME
SUR LE LITTORAL DE LA CHARENTE-MARITIME

Ne pas jeter sur la voie publique — Copyright © Association pour la gestion de la chasse maritime sur le littoral de la Charente-Maritime 2010. Tous droits réservés.



ASSOCIATION CHASSE MARITIME

Charente-Maritime



Association pour
la gestion de la
Chasse sur le
littoral de la
Charente-
Maritime

Site internet : www.acm17.fr

Pour une chasse populaire et pérenne

Le mot du président

La chasse à la côte est populaire et sérieuse.

En réponse au bail qu'elle signe tous les 9 ans avec l'état, elle met un point d'honneur à gérer au mieux cette espace fragile et convoité de toute part.

La chasse doit être jugée en connaissance de cause, ne vous abandonnez pas au jugement de certains, faites votre propre opinion.

N'hésitez pas à nous contacter, nous serons à votre écoute.



Les quelques missions :

- **Droit de chasse aux adhérents sur le DPM17 (zones précises),**
- partenariat étroit avec la fédération départementale de chasseurs,
- Association résolument tournée vers l'avenir,
- Information des adhérents,
- Respect des sites concernés ainsi que des règles établies,
- Entretien du milieu,
- Ecoute des adhérents.



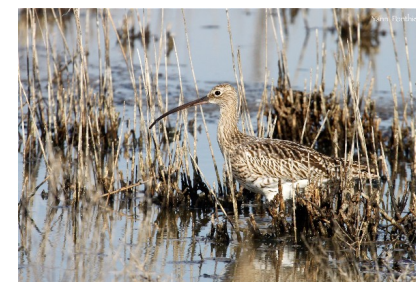
Fuligule morillon (Aythya fuligula)

Le prix des cartes 2011/2012 pour chasser à la côte est de :

- 0 € pour les nouveaux permis
- 100 € annuel pour les non imposables
- 130 € annuel pour les imposables (dont 45 € considérés comme don)
- 30 € pour les cartes d'invités pour 3 jours consécutifs (chasseurs non Charente-Maritime)

La vie de l'association :

- Participation à des manifestations locales
- Nettoyage nature
- ...



Courlis cendré (Numenius arquata)